



Signataire : André Pfeffer

Date de dépôt : 2 mars 2023

Question écrite urgente

Le taux de placement des enfants à Genève est-il supérieur à celui des autres cantons romands ?

Le service de protection des mineurs (SPMi) décide si un enfant doit être placé en dehors du foyer familial. Ces décisions sont prises dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vue de sa protection selon ses besoins subsidiairement à l'action des parents. Certaines situations nécessitent le placement de l'enfant, lorsqu'aucune alternative pour permettre son développement harmonieux et sa sécurité n'est possible. Il semblerait que le canton de Genève procéderait à beaucoup plus de placements d'enfants que d'autres cantons.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Combien d'enfants sont placés en foyer parce que leur santé, leur sécurité ou leur développement harmonieux n'est pas assuré par leurs parents ?**
- 2) Le taux de placement des enfants à Genève est-il supérieur à celui des autres cantons romands ?**
- 3) Combien d'enfants sont placés parce que leurs parents sont objectivement dans l'incapacité d'exercer leurs responsabilités et combien le sont suite aux dénonciations d'un parent envers l'autre ?**

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.